## NATIONS UNIES

## CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

8/7618 8 décembre 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 6 DECEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

Le 13 octobre 1966, vers 17 heures, une grenade piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais a explosé à un endroit situé à 9 kilomètres environ de la frontière et à 23 kilomètres au sud-ouest du centre de Thmar Puok, province de Battambang.

Cette explosion de grenade, provoquée par un troupeau de bétail, a blessé cinq buffles.

Le 16 octobre 1966, vers 16 heures, des éléments armés venant du territoire thaïlandais ont pénétré en territoire khmer et tiré des coups de feu sur les gardes provinciaux khmers du poste "Kilomètre 6" en patrouille sur la route nationale No 5 à 3 kilomètres environ avant Poipet, province de Battambang.

Après une riposte rigoureuse des défenseurs khmers, les intrus thailandais se sont retirés vers leur territoire.

Le 21 octobre 1966, vers 11 heures 30, une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thailandais a explosé à un endroit situé à environ 9 kilomètres de la frontière et relevant du Khum de Svay Chek, Srok de Thmar Puok, province de Battambang.

L'explosion a tué un boeuf et en a blessé trois autres appartenant aux habitants du lieu.

Le 22 octobre 1966, vers 24 heures, des éléments des forces armées thaïlandaises ont tiré de leur territoire deux obus de lance-grenade et quelques coups de fusil sur le territoire de Poipet, province de Battambang. Des obus sont tombés à quelques mètres au sud du poste de PTT de Poipet.

Le 24 octobre 1966, une charrette à buffles conduite par un habitant du village de Prey Pdao a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire

thaïlandais à un endroit situé à une dizaine de kilomètres de la frontière et à environ 10 kilomètres au sud du Phum de Bos, Srok de Samrong, province de Oddor Meanchey.

Un garçon de huit ans a été blessé par l'explosion et la charrette endommagée.

Dans la nuit du 24 octobre 1966, vers 01 heurs 45, des éléments armés venant du territoire thaïlandais ont pénétré en territoire khmer et tiré, en direction du poste de Kandol situé à environ 11 kilomètres de la frontière et à 8 kilomètres au nord-ouest du centre de Thmar Puok, province de Battambang, des obus dont deux sont tombés dans l'enceinte du poste.

Les agresseurs thaïlandais ne se sont retirés vers leur territoire qu'après une riposte énergique des défenseurs khmers.

Le 29 octobre 1966, vers 11 heures, une charrette à buffles a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais à Koh Kbal Damrey, lieu situé à environ 14 kilomètres de la frontière et à une quarantaine de kilomètres à l'est du centre de Samrong, province de Oddor Meanchey.

L'explosion a grièvement blessé l'épouse d'un militaire et fortement endommagé la charrette.

Le même jour, vers 12 heures 30, une grenade piégée par des éléments armés venant du territoire thailandais à un endroit situé à 10 kilomètres de la frontière et à environ 9 kilomètres au nord-ouest du centre de Thmar Puok, province de Eattambang, a explosé lors du passage d'un troupeau de bétail appartenant à des habitants du lieu.

Deux buffletins ont été tués sur le coup par l'explosion.

Le 30 octobre 1966, vers 10 heures, une charrette à buffles chargée de riz et conduite par un habitant du village de Tadeo a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais en un lieu dit Koh Kbal Damrey situé à environ 14 kilomètres de la frontière et à une cinquantaine de kilomètres à l'est du centre de Samrong, province de Oddor Meanchey.

L'explosion a tué sur le coup un buffle et gravement endommagé la charrette.

Le même jour, un groupe d'habitants du village de Kou ont sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais à un lieu situé à 12 kilomètres environ de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du centre de Samrong, province de Oddor Meanchey.

L'explosion a tué sur le coup trois habitants et en a grièvement blessé huit autres.

Le 31 octobre 1966, vers midi, des éléments khmers mixtes composés de militaires et de membres des forces nationales de défense, au cours d'une patrouille dans la région nord-ouest du village de Kdol, ont sauté sur une autre mine piégée par les mêmes ennemis à un lieu situé à environ 7 kilomètres de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au nord du centre de Samrong (Oddor Meanchey).

Cette explosion a tué sur le coup un membre des forces nationales de défense et en a grièvement blessé un autre.

Le 4 novembre 1966 vers 05 heures 45, des éléments khmers du quartier de Khvao, Srok de Thmar Puok, province de Battambang, ont, au cours d'une patrouille, provoqué l'explosion d'une grenade piégée par les mêmes ennemis en un lieu situé à environ 8 kilomètres et à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest du centre de Thmar Puok.

L'explosion a tué un membre des forces nationales de défense.

Le même jour vers 23 heures 30, les éléments des forces armées thaïlandaises du poste de Hat lek ont tiré avec leurs armes individuelles plusieurs coups de feu en direction de l'avant-poste khmer de Chhné-Khsach, province de Koh Kong.

Le 7 novembre 1966, vers 10 heures 25, un troupeau de bétail gardé par des habitants du village de Khvao, Khum de Svay Chek, Srok de Thmar Puok, province de Battambang, a fait sauter une autre mine thaïlandaise en un lieu situé à 11 kilomètres de la frontière et à environ 22 kilomètres au sud-ouest du centre de Thmar Puok.

L'explosion a tué sur le coup un garçon de 18 ans nommé Sminh Voeun et cinq boeufs et a blessé quatre buffles.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une énergique et solennelle protestation contre ces actes d'agression et de provocation commis par des éléments armés venant du territoire thaïlandais et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande leur cessation immédiate.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge, (Signé) Huot SAMBATH